

Service Scolarité – Première inscription

❖ Pièces obligatoires :

- Récapitulatif détaillé d'inscription (*si inscription en ligne*)
- Photocopie d'une Pièce d'Identité (*Passeport ou Carte Nationale d'Identité etc.*)
- Photocopie du certificat de participation à la JDC
« Si vous n'avez pas encore effectué la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), veuillez fournir, à titre provisoire, la photocopie de l'attestation de recensement. »
- Photocopie de l'Attestation accompagnant la carte vitale d'assuré sociale de vos parents ou conjoints mentionnant **votre** nom et en cours de validité
- 2 Photos d'identité (*nom prénom et filière au dos*)
- Justificatif du paiement de vos Droits d'Inscription et de Sécurité Sociale
- Attestation de responsabilité civile* (*en cas de stage obligatoire*).

❖ Vous n'avez jamais été inscrit(e) dans une université française :

- Original et photocopie du relevé de notes et du diplôme du baccalauréat ou équivalent

❖ Vous avez précédemment été inscrit(e) dans une université française ou dans un BTS :

- Photocopie du diplôme et du relevé de notes du baccalauréat ou équivalent
- Photocopie du/des relevés de notes et du/des diplômes obtenus
- Copie du transfert « arrivé » visé par l'université d'origine

❖ Pièces Complémentaires à fournir selon votre Situation :

- Boursier** : Notification Conditionnelle de Bourse 2017/2018 en double exemplaires recto verso
- Salarié** : 1 copie du Contrat de Travail à jour indiquant le nombre d'heures + Attestation de l'employeur
- Etudiants CPGE** : Photocopie de l'attestation de paiement à la sécurité sociale étudiante + Certificat de scolarité du lycée
- Etudiant handicapé** : joindre le justificatif ou la carte d'Invalidité sous pli cacheté
- Etudiants Etrangers (Hors U.E)** : Photocopie du titre de séjour **en cours de validité ou récépissé**
- Etudiants salariés** : contrat de travail + attestation de l'employeur couvrant l'année universitaire

ATTENTION : Tout Dossier incomplet, illisible ou non signé sera automatiquement rejeté

Service Scolarité – Réinscription

❖ Pièces obligatoires :

- Récapitulatif détaillé d'inscription (*si inscription en ligne*)
- Relevés de Notes 2016/2017 et/ou Attestation de Réussite
- Copie de votre Attestation d'affiliation à la sécurité sociale
- Photocopie de l'Attestation accompagnant la carte vitale d'assuré sociale de vos parents ou conjoints mentionnant **votre** nom et en cours de validité
- 1 Photo d'identité (*nom prénom et filière au dos*)
- Justificatif du paiement de vos Droits d'Inscription et de Sécurité Sociale
- Attestation de responsabilité civile* (*en cas de stage obligatoire*)

❖ Pièces Complémentaires à fournir selon votre Situation :

- Boursier** : Notification Conditionnelle de Bourse 2017/2018 en double exemplaires recto verso
- Salarié** : 1 copie du Contrat de Travail à jour indiquant le nombre d'heures + Attestation de l'employeur
- Etudiants CPGE** : Photocopie de l'attestation de paiement à la sécurité sociale étudiante + Certificat de scolarité du lycée + photocopie des relevés de notes trimestrielles avec la décision du conseil
- Etudiant handicapé** : joindre le justificatif ou la carte d'Invalidité sous pli cacheté
- Etudiants Etrangers (Hors U.E)** : Photocopie du titre de séjour **en cours de validité ou récépissé**

ATTENTION : Tout Dossier incomplet, illisible ou non signé sera automatiquement rejeté

***L'ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ CIVILE, QU'EST CE QUE C'EST ?**

Vous devrez fournir un nouveau document lors de votre inscription administrative : une « attestation de responsabilité civile 2017/2018 couvrant les activités universitaires ».

Décryptons ensemble ce que l'on attend de vous.

Un document obligatoire

La vérification de ce document a été instituée cette année par la direction de l'UG, non pour diriger ou contrôler la vie des étudiants mais pour les protéger et faciliter notamment, leur départ en stage le cas échéant.

En clair, vous ne pourrez absolument pas vous inscrire sans ce document.

ATTENTION : Ce n'est pas votre sécurité sociale. Ce n'est pas une assurance incluse dans votre contrat de travail. Ce n'est pas une attestation de responsabilité civile sur la vie privée. Ce n'est pas une attestation qui péricule en cours d'année.

Souvent, elle est comprise dans votre contrat d'assurance habitation.

Attention, pas le contrat de location ; le contrat d'assurance!

Vous devez contacter votre assurance afin qu'elle vous fournisse un document où la mention « attestation responsabilité civile 2017/2018 couvrant les activités universitaires » est précisée.

Si ce n'est pas le cas, vous devez en souscrire une chez un assureur de votre choix.

Cela coûte entre 20 et 40 euros selon les assureurs.